

**« Mémoires de combats.
Les archives de l'engagement social et associatif »
Journée d'études organisée par le Service interministériel
des Archives de France et Sciences Po, le 7 novembre 2013**

Camille Duclert

Le 7 novembre 2013, le Service interministériel des Archives de France (ministère de la Culture et de la Communication), le Centre d'études européennes et le Centre d'histoire de Sciences Po ont organisé une journée d'études intitulée « Mémoires de combats », consacrée aux « archives de l'engagement social et associatif ». Insistant sur l'exceptionnelle richesse de documents produits par des associations aux missions de plus en plus étoffées, le directeur chargé des Archives de France et le directeur de Sciences Po ont souligné, en propos liminaire, l'apport de ces sources à la recherche. Se limiter à une vision institutionnelle de la société, refuser de prendre en compte la diversité de ses acteurs, privés comme publics, reviendrait à proposer une histoire hémiplogique de notre temps. À l'heure où les autorités publiques s'appuient davantage sur des structures associatives d'aide aux personnes pauvres, démunies, handicapées ou empêchées, cet engagement ne peut être occulté dans l'écriture de l'Histoire.

La gestion et la conservation des archives de ces associations posent un réel défi, d'abord au militant, puis à l'historien, voire à l'archiviste quand il peut intervenir. Organismes privés, les associations ne versent pas aux services d'archives publiques – Archives nationales, départementales ou municipales. Elles sont donc libres de gérer leurs fonds, de procéder à tous les tris, classements et éliminations possibles, sans avoir à solliciter les dépôts publics. L'unique contrainte est celle de la loi : l'association se doit de garder certains documents, le plus souvent comptables, le temps de leur durée d'utilité administrative. La sélection finale des documents considérés comme sources de la plus grande densité d'informations est, dès lors, laissée aux mains de l'association et de ses militants, et non à celles de professionnels des archives. Aucune obligation n'est, en effet, faite aux services publics d'archives de collecter les archives d'association, sauf lorsque celles-ci s'avèrent publiques, car émises dans le cadre d'une délégation de service public (Amable Sablon du Corail). La connaissance du cadre légal et juridique dans lequel les associations évoluent constitue une donnée indispensable à évaluer. Présenté par Julien Heujaine, le projet « Archivage » de l'Association de gestion du fonds d'insertion pour les personnes handicapées (Agefiph) illustre cette assertion. Les objectifs étaient nombreux, de l'harmonisation des pratiques quotidiennes au partage des connaissances en passant par un plus grand respect des normes comptables et un meilleur accès aux données, en conformité avec la loi Informatique et Libertés. Or, le projet a surtout permis de dégager une donnée fondamentale : le statut d'archives publiques d'une partie des données produites par l'Agefiph. Fruit d'un travail mené de concert avec les Archives

de France, cette qualification a déclenché *de facto* le contrôle scientifique et technique de l'État : concrètement, l'association et l'administration des Archives ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un tableau de tri, qui décide des documents à éliminer ou à conserver. La gestion des archives se révèle ainsi un enjeu majeur pour la gouvernance de l'association. Ce constat est également celui de la Croix-Rouge française qui a mis sur pied, depuis 2001, son propre service d'archives, nommé « Archives et patrimoine historique » (Virginie Alauzet). L'intégration de cette fonction dans l'association témoigne d'une double volonté. D'une part, instituer une bonne gestion de ses documents, afin de répondre aux demandes d'audit des bailleurs de fonds. D'autre part, s'approprier sa mémoire et son histoire en valorisant les archives historiques qui ont survécu aux vicissitudes du temps. Remontant à la création de l'association en 1864, elles occupent une place de choix dans le service « Archives » de la Croix-Rouge qui avait pourtant hésité à les déposer aux Archives nationales, solution moins coûteuse. Mais le choix de la conservation des archives anciennes relève, en réalité, de la vision qu'a l'association d'elle-même et de ses missions. Cette logique a été poussée à son terme par l'association ADT-Quart Monde (Paule René-Bazin). Son fondateur, le Père Joseph Wresinski, ayant voulu porter l'écrit auprès des plus pauvres et recueillir leur histoire afin de la diffuser, la conservation des archives récoltées auprès de ces familles – sous forme orale, papier ou audiovisuelle – participe pleinement des activités de l'association. La construction en 2007 d'un Centre international Joseph Wresinski rassemblant tous les matériaux recueillis parachève ce processus ; les archives de l'association sont consultées autant par les militants et par les chercheurs que par les descendants des familles ayant confié leur récit. *A contrario*, un mouvement informel tel le « Groupe d'information sur les prisons » (GIP) ne porte pas le même regard sur les traces archivistiques laissées lors de sa courte existence (8 février 1971-décembre 1972). Pensé comme une geste collective, vécu comme un partage de l'information sur et pour le milieu carcéral, le GIP ne s'est guère préoccupé de conserver des documents. Cet aspect de ses activités lui a été ultérieur, voire extérieur, car les archives du GIP sont, en fait, le fruit d'une campagne de collecte lancée à la fin des années 1990 auprès des personnes engagées dans le groupe et toujours en vie. Cette opération a prouvé la difficulté à obtenir des informations *a posteriori* car les témoignages recueillis sont parfois partiels ou partiiaux, et nécessitent un recul critique. Toutefois, même en considérant que ces archives constituent par définition un fonds toujours ouvert, l'entreprise a permis la publication d'un ouvrage de référence sur le GIP¹ ainsi que la mise à disposition des chercheurs des documents recueillis (Philippe Artières).

La pérennité des archives de l'engagement se révèle cruciale pour l'historien et le propos qu'il bâtit. Thème de la seconde partie de la journée, le lien entre archives et Histoire est source d'un enrichissement mutuel, tant au sein de l'organisme étudié que dans la sphère historique. Forts de leur expérience, les historiens peuvent indiquer aux associations les documents les plus utiles à leurs travaux – relevés de conseil d'administration, rapports de secteurs, agendas des membres éminents, etc. Par leur travail, ils déconstruisent leur mythe fondateur et élaborent une histoire scientifique. En cela, ils ont une vertu psychanalytique, voire cathartique, qui permet à la structure étudiée de mieux se saisir de son passé et de son identité (Père Luc

¹ Philippe Artières, Laurent Querro, Michelle Zancarini-Fournel (eds), *Le Groupe d'Information sur les Prisons : archives d'une lutte, 1970-1972*, Paris, IMEC, 2003, 349 p.

Dubrulle et Axelle Brodriez-Dolino). L'exploitation par l'historien est donc un enjeu majeur pour la recherche comme pour la vie de l'association. Préalables à cette opération, la conservation, puis le classement des fonds d'archives sont des étapes incontournables, comme l'a rappelé la présentation par Martine Le Roc'h Morgère du fonds Emmaüs international déposé aux Archives nationales du monde du travail (ANMT) entre 2000 et 2011. Le classement des archives de cette organisation et de celles de son fondateur, l'abbé Pierre, ont permis l'élaboration d'un inventaire détaillé, outil bien utile aux quatre-vingt-dix chercheurs qui ont consulté le fonds. Ces travaux ont également servi de fondement à l'exposition consacrée à l'abbé Pierre, organisée à l'occasion du centenaire de sa naissance, et à une brochure sur ce thème. L'exploitation et la valorisation historiques ont ainsi été rendues possibles par la présence d'archives massivement conservées par les producteurs puis finement analysées et exploitées. L'histoire des archives de la Ligue des droits de l'Homme prouve à son tour que les archives permettent de continuer l'écriture de l'Histoire. De fait, jusqu'au début des années 1990, la Ligue pensait avoir perdu ses archives centrales, réquisitionnées par les Allemands en 1940. Or, loin d'avoir disparues lors des combats de 1945, elles avaient pris la direction de l'URSS où elles étaient restées dans la plus grande discrétion jusqu'en 1990. À cette date, leur existence a été révélée et ce fonds « de Moscou », selon le nom donné à ces archives, a regagné la France en 2000, et a été déposé à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine à Nanterre. Si ses 452 cartons proposent peu d'informations inédites sur le fonctionnement de la Ligue, leur apport essentiel réside dans les 9 900 dossiers individuels sauvegardés, qui ouvrent de nouveaux champs à la recherche, jusque-là restreinte faute de sources (Emmanuel Naquet). La création puis la préservation des archives en vue de leur exploitation historique devient une démarche de plus en plus adoptée par les associations, à l'image de l'Observatoire des familles en situation de handicap (OFSH). Constatant l'absence de sources émanant des personnes handicapées et de leur entourage, l'OFSH s'est créé en 2002 afin de collecter la parole de ces familles. Et fait original, il a choisi de déposer les données récoltées aux Archives municipales de Lyon. Celles-ci accueillent à ce jour 20 mètres linéaires d'archives, soit 26 fonds différents. Siégeant au conseil scientifique de l'OFSH, les Archives participent à la définition de leur politique de communicabilité. Peu connus pour l'instant, ces fonds ont été consultés par un nombre restreint de chercheurs (Anne-Catherine Marin). La communicabilité de tels documents est une question récurrente au sein de ce type d'association ; elle se pose régulièrement à ADT-Quart Monde. Un subtil équilibre entre protection des personnes concernées et ouverture à la recherche est toujours recherché.

Ce point n'a pas manqué d'être soulevé lors de la table ronde finale où six intervenants (Jean Bastide, Daniel Defert, Bernard Kouchner, Pierre Lascoumes, Henri Leclerc, Gilles Désiré dit Gosset) ont souligné l'extrême fragilité des archives de l'engagement. Naissant dans des organismes souvent peu structurés, à l'existence parfois éphémère, délaissées par des militants occupés par l'action, ou au contraire, accaparées par des fondateurs charismatiques, les archives de l'engagement souffrent de ces conditions de développement. Par un paradoxe qui n'est qu'apparent, la découverte des archives, voire le désir d'archivage, naît lors des temps de crise ou d'institutionnalisation de l'association. Ce moment permet alors la rencontre, toujours féconde, du militant, du chercheur et de l'archiviste. Si les archives publiques n'ont guère les moyens de mener une politique de collecte active envers ces



Histoire@Politique. Politique, culture, société – Rubrique « Comptes rendus –journées d'études ».
Mis en ligne le 24 novembre 2013, www.histoire-politique.fr

organismes, elles sont en revanche toujours prêtes à accepter dépôts et dons, dans la perspective de conserver vivantes ces archives pour la recherche.